

**Arrêté n° DEC2-2026-10 nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à
l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le
décrochage scolaire (CPLDS)
Académies de Paris-Créteil-Versailles
Session 2026**

La Rectrice de la région académique Ile-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des
Universités de Paris et d'Ile-de-France ;
Le Recteur de l'académie de Créteil,
Le Recteur de l'académie de Versailles ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le
décrochage scolaire ;
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation
en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2026, présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du
certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) de l'académie de
Paris, de l'académie de Créteil et de l'académie de Versailles, Madame Elisabeth BOYER, adjointe à la Direction
de Région académique d'Information et d'Orientation de l'académie de Créteil.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de
l'exécution du présent arrêté.

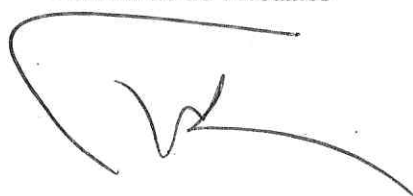
Fait à Arcueil, le 3 février 2026

La Rectrice de la région
académique Ile-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des Universités de
Paris et d'Ile-de-France



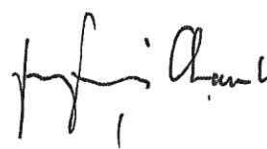
Julie BENETTI

Le Recteur de
l'académie de Versailles



Etienne CHAMPION

Le Recteur de
l'académie de Créteil



Jean-François CHANET